

POUVOIR D'AGIR des Habitants

↓
Porteur de paroles du
CAC pour la
mobilisation du 31
janvier 2024

Au-delà de la Charité :

Redéfinir l'Engagement Social



Notre
ambition



Le cadre des
projets DPA



Nos manières
d'agir



03

INTRODUCTION

04

NOTRE
AMBITION

06

LE CADRE DES
PROJETS DPA

08

NOS MANIÈRES
D'AGIR

INTRODUCTION



Yann Le Bossé définit le pouvoir d'agir comme :

“ La capacité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, leurs proches, la collectivité à laquelle elles s'identifient. ”

Les centres sociaux, dès leur origine (début du 20e siècle) s'inscrivent en opposition aux pratiques paternalistes vis-à-vis des "pauvres" fondées sur la compassion et la charité. Il s'agit au contraire de reconnaître la dignité et la liberté des personnes, capables de transformer leurs conditions de vie, en alliance avec d'autres.

Le Développement du Pouvoir d'Agir des habitants (DPAH) peut être lu comme **une innovation ou un retour aux sources**

pour notre réseau. Cette notion est au cœur de notre projet national qui en a fait son unique priorité. Le développement du pouvoir d'agir pour notre réseau est une visée politique et une démarche menée avec les habitants. Ce travail est complémentaire à nos missions d'animation et de service aux territoires. Compte tenu des diverses utilisations et acceptations de cette notion, il nous semble important de préciser celle que nous retenons.

Ce texte vise donc à **éclairer nos méthodes de développement du pouvoir d'agir des habitants** auprès des principaux partenaires du réseau. Il est le fruit d'un travail en commission de la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne. Il a été discuté et validé par le Conseil d'Administration fédéral et par x structures du réseau. (formulation à revoir en fonction des modalités de validation)

NOTRE AMBITION



Le développement du pouvoir des habitants au service de la justice sociale :

Nous, réseau des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale de la Vienne, disons que les méthodes de développement du pouvoir d'agir des habitants sont au service d'une finalité de **justice sociale**, c'est-à-dire qu'elles doivent permettre de résoudre concrètement des problématiques sociales, notamment en partant des problèmes du quotidien vécus par les habitants.

Pour ce faire, nous travaillerons avec les habitants sur **les préoccupations qu'eux-mêmes définiront comme les plus importantes pour eux.**

Nous sommes convaincus qu'aucune solution n'est satisfaisante si elle est pensée sans **les premiers concernés** et que c'est en prenant en compte les différentes paroles (et donc les différents types de savoirs : savoirs d'usages, scientifiques, professionnels) que nous trouverons des solutions convenables pour chacun. À ce titre, nous pensons donc qu'il n'y a pas d'opposition entre problèmes du quotidien et problématiques sociales.

Le développement du pouvoir des habitants au service de la démocratie :



Pour nous, les démarches de DPAH sont aussi une voie d'**amélioration de la démocratie**.

En effet, la démocratie n'est vivante que si l'ensemble des habitants est acteur. Il est donc nécessaire d'agir sur les disparités de pouvoir pour qu'ils puissent participer aux prises de décisions et/ou initier des changements, des améliorations.

Le DPAH vise à **agir sur les rapports de pouvoir** au sein du corps social sans remettre en cause son organisation définie par le cadre républicain.

C'est en développant ces démarches, en mettant en mouvement des groupes visant à résoudre des problèmes que s'opéreront des prises de conscience sur les capacités d'actions, l'organisation de la société, des luttes contre ce sentiment d'impuissance.

Le DPAH agit en faisant une place effective à ceux dont on entend peu ou pas la parole, à la fois dans l'espace public en général, mais également dans les multiples **espaces et instances** (conseil d'école, conseil d'administration, réunions publiques...) dans lesquels sont débattus les problèmes et les questions d'intérêt général.

Le développement du pouvoir d'agir au service des habitants les plus empêchés

Le Développement du Pouvoir d'Agir des habitants (DPAH) vise en priorité (mais sans exclusivité) à agir **aux côtés des publics les plus éloignés des institutions** : ceux qui pensent n'avoir rien à dire, qui ont une mauvaise image d'eux-mêmes, qui osent le moins, qui se sentent illégitimes ou empêchés.

Nous avons la conviction qu'il faut accompagner les personnes à agir car si elles n'agissent pas, elles ne sont pas vues, pas entendues, pas prises en compte.

LE CADRE DES PROJETS DPA

Un projet fort :



Le DPAH est l'un des éléments importants qui fait évoluer le projet des Centres Sociaux d'une maison des services (avec des usagers consommateurs) à une **maison de la citoyenneté** (avec des usagers acteurs).

Cette évolution nécessite un portage politique fort, des réflexions collectives qui permettent de produire les cadres du projet (texte d'intention, présence dans le contrat de projet, administrateurs référents, cadre réflexif,

mandats clairs donnés aux salariés...)

Quand le projet est fort politiquement et mis en actes, l'image du Centre évolue. Le Centre est alors repéré comme une **ressource par les habitants, comme un espace d'expression ou les habitants se sentent autorisés à entrer, à exprimer leurs besoins, à obtenir des espaces d'expression, à travailler leurs problématiques du quotidien**, à investir ou à créer de nouveaux espaces.

Un projet sécurisant pour les acteurs traduit dans l'organisation :



Pour mettre en acte le projet politique, le Centre Social le traduit dans l'organisation.

Il commence par **mandater les salariés** à agir, expérimenter, se saisir des événements du territoire pour transformer l'intention politique.

Il libère du temps dédié aux salariés. Les bénévoles sont accompagnés pour agir avec les salariés si et quand ils le souhaitent. Ainsi les équipes se rendent disponibles, elles peuvent être réactives pour s'adapter aux temps des habitants.

Pour adopter cette nouvelle posture, pour acquérir la démarche et les techniques associées au DPAH, le Centre Social forme les personnes et propose un travail d'équipe (plusieurs personnes sont mandatées, pas une personne uniquement). Il se dote d'un **espace afin d'alimenter une réflexion permanente sur le pouvoir d'agir** et d'ajuster de manière continue les pratiques.

Afin de garantir le sens du projet, le Centre Social crée une **instance politique** pour suivre l'agir, faire évoluer les pratiques, choisir les réponses aux demandes des habitants et assurer une veille sur les risques.

Un projet qui considère les risques :



Les projets DPA font évoluer la **posture du Centre** dans les périodes de changements **les risques internes** existent. Il peut y avoir un décalage entre le projet DPAH et le projet du Centre, un écart de point de vue et de préparation des professionnels, des risques de prises de pouvoir par des habitants, par des communautés, des risques de manipulation des animateurs sur les habitants.

Ces évolutions peuvent aussi confronter les Centres à **des risques externes**. En effet les problèmes du quotidien relevés par les habitants sont parfois connus depuis longtemps, leurs mises à jour, des demandes claires des habitants pour les résoudre, peuvent éventuellement produire des périodes conflictuelles avec les institutions.

Le DPAH peut aussi faire émerger des questions différentes qui ne sont pas forcément à l'ordre du jour ou à l'agenda de ces mêmes institutions.

Le positionnement des Centres est net, ils ne cherchent pas à aller au conflit mais ils cherchent à résoudre des problèmes avec les habitants. Ils n'encouragent pas telle ou telle méthode mais accompagnent la mise en place d'une action collective. Le groupe d'habitant décide seul et en conscience des actions à mener. et en conscience des actions à mener.

Les Centres Sociaux ne sont pas neutres pour autant, ils sont tenus par leur charte nationale qui définit trois valeurs socle : la dignité humaine, la solidarité, et la démocratie. Si divergence il y a avec les

institutions ou avec les habitants les Centres interrogeront : « est-il juste d'agir ainsi ? » « Peut-on définir la dignité ensemble ? » « Est-ce que cela respecte la dignité humaine ? ...»

Le Centre est d'abord "l'allié des habitants" (avant d'être celui des institutions). Et vice versa les habitants sont les alliés du CSC. Une alliance ce n'est pas une soumission. Les questions sociales, l'accompagnement des personnes sont des axes centraux des textes qui nous lie à nos financeurs, le DPAH est une manière de répondre à la commande publique.

Les Centres Sociaux conscients des risques, les assument, et s'organisent pour les prendre en considération et acceptent également les confrontations possibles.

NOS MANIÈRES D'AGIR

Aller vers et écoute active :



Les publics les plus éloignés des institutions sont aussi éloignés de nos Centres, il est nécessaire **d'aller vers eux pour créer du lien**, recueillir la parole, repérer des problématiques récurrentes, rester en lien.

Les **personnes ressources** du quartier sont les personnes qui peuvent nous aider à entrer en contact avec les moins visibles. Les habitants ressources sont ceux qui connaissent beaucoup de monde, ceux qui ont la confiance des publics les plus éloignés.

Les salariés et les bénévoles se rendent disponible à l'interne et à l'externe du Centre. Ils adoptent **une écoute active**, c'est-à-dire qu'ils écoutent et questionnent le quotidien des habitants.

Les équipes utilisent différentes manières pour aller vers les habitants.

Exemples :

- Café habitants une à deux fois par mois sur l'espace public (en sortie d'école, sur les places...) avec des administrateurs et des salariés.
- Espace de gratuité et d'échanges pour favoriser les discussions entre habitants.
- Permanences dans l'espace public.
- Porte à porte.
- Déambulations.
- Animations dans les résidences (familles ou culturelles), en pied d'immeubles, sur des places de villages pour créer des habitudes et faire connaissance.



Des freins individuels à l'implication dans une action collective existent parfois (mobilité, horaire inadaptées, garde d'enfants...). L'équipe proposera à la personne d'identifier ces freins et de faire en sorte de les lever.

L'animateur doit être attentif aux rapports de pouvoir qui peuvent exister entre les habitants, entre lui et les habitants. Il doit adopter une posture de facilitateur de la méthode, du cadre mais laisser la liberté au groupe de définir le contenu de son travail.

Le groupe détermine si le centre est le bon interlocuteur et jusqu'à quand. Certains groupes ont juste besoin de construire une idée, sa faisabilité.

Accompagner le groupe d'habitants :

Les équipes suivent les étapes suivantes dans l'accompagnement :

- 1** Des **problématiques sont repérées** dans la démarche d'aller vers. Les animateurs vérifient auprès des personnes qui ont exprimé ces problèmes si elles souhaitent s'engager dans un groupe pour y réfléchir. Le centre réaffirme qu'il est en soutien de l'organisation collective mais qu'il n'est pas le porteur de solution.
- 2** Une rencontre est proposée pour faire connaissance et définir précisément le problème commun
- 3** D'autres rencontres sont fixées pour **analyser le problème**, l'environnement dans lequel il se situe, pour décider d'actions à mettre en place et le résultat attendu
- 4** **L'action est réalisée par les habitants** : ce peut être une rencontre avec un décideur, une enquête, une pétition, un article dans le journal...
- 5** Le groupe **analyse les conséquences** et poursuit l'action jusqu'à l'obtention du résultat attendu.
- 6** Le groupe célèbre et analyse les apprentissages, le chemin parcouru par chaque personne dans cette action collective